



1. PRESCRIPTIONS ENCARTÉES PAR LE P.L.U.
LE ZONAGE, ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- N** Désignation de zone
- Nj** Désignation de secteur de zone

PIECES CONNEXES

- Espace dédié à conserver au titre de l'article L. 151-1 du C.U.
- Espace à préserver au titre de l'article L. 151-19 du C.U.
- Espace protégé de l'INPN, à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Espace protégé de l'INPN, à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Espace protégé de l'INPN, à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Espace protégé de l'INPN, à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Espace de protection de l'INPN, à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Espace de protection de l'INPN, à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Parcelles ou secteurs faisant l'objet d'une O.A.P.
- Marge de recul des constructions à respecter
- Alignement des façades principales des constructions

2. EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé
- Numéro d'implacement réservé
- Largeur de l'implacement réservé

3. AUTRES INDICATIONS

- Limites communales
- Courbe de niveau altimétrique
- Cours d'eau et plan d'eau
- BE
- Périphérie approchée de captage d'eau potable, soumise aux règles des articles préfixes du D.C.U. 1014 et du 24-04-2013.
- Zone de vigilance pour la qualité de l'eau

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan Local d'Urbanisme du
Kochersberg Ackerland
com.com

- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Règlement écrit
- 4b1. Règlement graphique BERSTETT au 1/2000
- Annexes du PLU

Modification n°1
du PLU
approuvée

Vu pour être annexé à la
délibération
du Conseil Municipal en
date du 30.1.08.1.2021

Assistance à la Mairie d'ouvrage :
etip
Mairie d'œuvre :
Atelier inSitu

A Truchtersheim
Le Président, **Justin Vogel**